

## Les pères descendent dans la rue

### MANIFESTATION

L'association suisse pour la coparentalité réclame l'autorité parentale conjointe. Elle le dit aujourd'hui à Berne.

Les pères veulent plus de pouvoirs. L'association suisse pour la coparentalité (GeCoBi), qui s'est créée cette semaine et compte quelque 2500 membres, demande que les parents partagent d'office l'autorité parentale, lorsqu'ils divorcent ou s'ils ne sont pas mariés. Et pour faire entendre leurs voix, ces militants manifestent aujourd'hui dès 14 h sur la place Fédérale.

L'autorité parentale conjointe existe en Suisse depuis l'an 2000, mais seulement lorsque les deux parents donnent leur accord. Selon l'Office fédéral de la statistique, cette solution a été retenue dans un peu moins de 30% des divorces en 2006 (près d'une fois sur deux dans les cantons de Vaud et de Genève). GeCoBi veut en faire la règle.

Le conseiller national Reto Wehrli (PDC, SZ) a déposé un



PIECAL FRAMISCH/A

**Anne Reiser:** «Pour avoir un droit sur son enfant, un père est obligé d'épouser la mère. C'est une entrave épouvantable.»

postulat en ce sens et une modification du Code civil sera mise en consultation au deuxième semestre. Au parlement toutefois, la coparentalité ne convainc pas les socialistes. «Si cette solution est choisie d'office, cela risque de créer des conflits», prédit Maria Roth Bernasconi (PS, GE).

«C'est dommage, s'exclame l'avocate genevoise Anne Reiser. On porte sans cesse ce débat sur le terrain de la guerre des sexes, alors que l'important, c'est l'intérêt de l'enfant.» Cette avocate, spécialisée dans le divorce, sou-

tient les revendications des hommes en colère. «Actuellement, pour avoir un droit sur son enfant, un père est obligé d'épouser la mère. C'est une entrave épouvantable.»

### Le divorce, autrement

Si Anne Reiser pense au mariage, GeCoBi veut aussi changer la façon de divorcer. «L'intérêt de la société est d'aider le couple qui se sépare à trouver des solutions pour le long terme, plaide Felipe Fernandez. Il faut tout faire pour que, à ce moment-là, les parents réussissent à séparer leurs conflits des questions qui concernent les enfants.» Comment? Par la mise en place rapide d'une médiation ordonnée par la justice, répondent les pères. «Les expériences menées en Allemagne montrent que la situation est alors plus apaisante, insiste Paul Pénard, président de Père pour toujours Genève. Et ensuite, les conflits de non-paiement ou de non-présentation de l'enfant se comptent sur les doigts d'une main.»

CAROLINE ZUERCHER